

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

***13020373***

Firmenregister des Handelsgerichts EUPEN	
22-01-2013	
IA/ der Greffier	Grefte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/02/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0474.079.382

Dénomination

(en entier) : **IM TÜRMCHE**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 4701 Eupen (Kettenis), Aachener Straße n° 249

Objet de l'acte : Changement de la dénomination - Transfert du siège social - Extension de l'objet social - Modification des statuts - Démission, nominations et réélections

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « IM TÜRMCHE », ayant son siège social à 4701 Eupen (Kettenis), Aachener Straße n° 249, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0474.079.382, tenu devant Maître Erwin MARAITE, docteur en droit, notaire à la résidence de Malmedy, notaire-gérant de la société civile ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée "Erwin MARAITE, Notaire", le vingt et un décembre deux mille douze, "Enregistré à Stavelot, le vingt-huit décembre deux mille douze, volume 435, folio 41, case 16, neuf rôles sans renvoi au droit de vingt-cinq Euro (25 EURO) par l'inspecteur principal « S. BERGS », il résulte que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des voix:

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée a décidé de changer la dénomination de la société et d'adopter la nouvelle dénomination « Smart Energies »

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée a décidé de transférer le siège social à 1402 Nivelles, rue du Palais n° 26.

TROISIEME RESOLUTION :**a)Rapport**

L'assemblée a dispensé le président de donner lecture du rapport du conseil d'administration établi conformément à l'article 559 du Code des Sociétés.

Au rapport du conseil d'administration, est annexé un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au 30 novembre 2012.

b)Modification de l'objet social :

L'assemblée a décidé de modifier l'objet social la société comme suit de sorte que la société aura dorénavant également pour objet les activités suivantes : tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre et pour compte de tiers ou en participation avec des tiers :

- toute activité en rapport avec le chauffage, la ventilation, le conditionnement d'air, les installations sanitaires, la plomberie, la zinguerie et l'installation électrique en général ;
- l'installation dans des bâtiments ou autres constructions de systèmes de chauffages à l'électricité, au gaz et au mazout, chaudières, matériels et conduites de ventilation et de climatisation, de plomberie et appareils sanitaires, conduites et raccordements de gaz ou d'eau ;
- l'achat, la vente, l'installation, l'import-export, le courtage, l'entretien, la fabrication de tout matériel généralement quelconque se rapportant au chauffage central à eau chaude et/ou à vapeur ;
- l'achat, la vente, l'installation l'import-export, le courtage, l'entretien, la fabrication de tout matériel généralement quelconque se rapportant à la ventilation, l'aération le conditionnement d'air et les tuyauteries industrielles ;
- l'achat, la vente, l'installation, l'import-export, le courtage, l'entretien, la fabrication de tout matériel généralement quelconque se rapportant aux appareils sanitaires et salle de bain, en ce inclus le mobilier ad hoc ;
- les travaux de terrassement, maçonnerie et béton, démolition, pose d'égouts ;
- la pose de tuyauteries et canalisations, carrelages, rejointoyage et pose de chapes, le tubage de cheminées ;

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

- l'exécution de tous travaux de transformation, rénovation, réhabilitation aux biens immobiliers ;
- aux prestations de conseil consultance, expertises, la mesure, le contrôle et la gestion d'énergie, la conception, la réalisation, la production, la vente ainsi que toute autre activité liée aux domaines de l'électricité industrielle, tertiaire et domestique, à l'utilisation rationnelle d'énergie, la production d'énergies renouvelables ;
- aux prestations en matière de procédure d'avis énergétique ou d'audit énergétique, émettre un avis relatif à la qualité énergétique d'une habitation unifamiliale existante, en ce compris un aspect « évaluation » (situation existante) et un aspect « avis » (situation rénovée) qui permettent de conseiller dans l'amélioration de la performance énergétique d'un logement, tant du point de vue technique (performance, mise en place, ...) que du point de vue économique (investissement, temps de retour, primes, ...).

Elle pourra accomplir d'une manière générale toutes opérations industrielles et commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et pouvant en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

QUATRIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée a décidé de supprimer le texte entier des statuts et de le remplacer.

CINQUIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée a pris connaissance de la lettre de démission de Madame KEUTGEN Anna Maria (numéro national 32.01.08 148-97), domiciliée à 4701 Eupen (Kettenis), Aachener Straße n° 249 en sa qualité de membre du conseil d'administration et a accepté sa démission avec effet à dater du vingt-et-un décembre deux mille douze. Il lui est donné entière décharge de son mandat.

SIXIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée a décidé de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à trois (3) et de nommer les personnes ci-après nommées en qualité de nouveaux membres du conseil d'administration :

-Madame WELING Elisabeth Marie, née à Eupen, le vingt-neuf septembre mil neuf cent quarante-neuf (numéro national 49.09.29 028-97), épouse de Monsieur KEUTGEN René, demeurant et domiciliée à 1402 Nivelles, rue du Palais n° 26, qui a accepté ;

- Monsieur VANLANCKER Laurent Jean-Paul Joseph Ghislain, né à Ixelles, le seize juillet mil neuf cent septante-six (numéro national 76.07.16 207-85), époux de dame KEUTGEN Martine, demeurant et domicilié à 1460 Iltre, rue Basse-Hollande n° 51, qui a accepté.

Leur mandat sera exercé à titre gratuit et finira à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

Et d'un même contexte, l'assemblée a décidé de proroger le mandat de Monsieur KEUTGEN René Bernard, né à Eupen, le dix octobre mil neuf cent quarante-sept (numéro national 47.10.10 157-18), époux de dame WELING Elisabeth, demeurant et domicilié à 1402 Nivelles, rue du Palais n° 26, qui a accepté, en qualité de membre du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018. Son mandat sera également exercé à titre gratuit, sauf décision contraire.

SEPTIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée a conféré au conseil d'administration tous pouvoirs aux fins d'exécution des présentes et à KEUTGEN René, avec faculté de substitution, ceux d'opérer la modification nécessaire auprès de toutes Administrations, en particulier au Tribunal du commerce.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Et d'un même contexte, s'est réuni le conseil d'administration composé de :

- Monsieur KEUTGEN René, prénommé ;
 - Madame WELING Elisabeth, prénommée ;
 - Monsieur VANLANCKER Laurent, prénommé ;
- lequel a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix :

- Monsieur KEUTGEN René, prénommé, qui a accepté, est nommé en qualité de président du conseil d'administration;

- Monsieur KEUTGEN René et Monsieur VANLANCKER Laurent, prénommés et qui ont accepté, sont nommés en qualité d'administrateurs-délégué de la société avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément; ces mandats seront exercés à titre gratuit, sauf décision contraire.

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Pour extrait analytique conforme,

Erwin MARAITE,
Notaire.

Déposés en même temps : expédition du procès-verbal et les statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/02/2013 - Annexes du Moniteur belge